

# Projet éolien de La Lande de Faye

## Bulletin d'information n°2 - Juin 2023

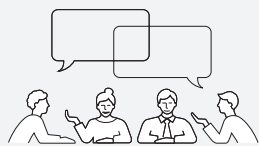
Madame, Monsieur,

Après un peu plus d'un an d'études, le projet éolien de La Lande de Faye commence à se dessiner. Ce second bulletin d'information a pour objectif de présenter le déroulement des différentes études de faisabilité menées depuis février 2022, ainsi que les premiers résultats de celles-ci.

Des cahiers de liaison ont également été mis à disposition en Mairies de Droux et Magnac-Laval. Vous pouvez y consulter les informations relatives au projet et nous laisser vos observations ou questions éventuelles. Nous les consulterons régulièrement afin de vous répondre dans les plus brefs délais.

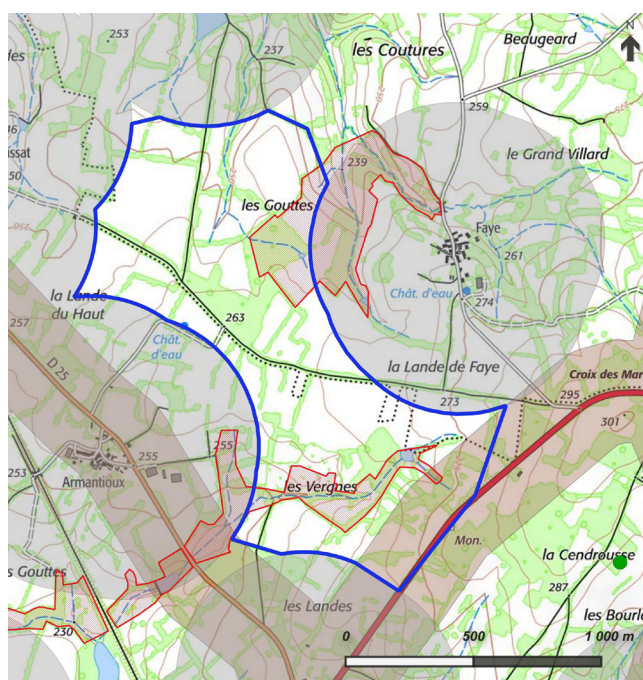
Pauline Jerome,  
Responsable de projets éoliens

## Des questions sur le projet ?



La responsable du projet se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations, recueillir vos éventuelles remarques et vous apporter des précisions sur l'avancement du projet lors de **rendez-vous individuels**.

Vous pouvez prendre contact par mail ou téléphone afin de convenir de la date et heure qui vous conviennent. Les coordonnées de la responsable du projet sont rappelées en fin de ce bulletin.



## Localisation du secteur d'étude

La zone d'étude du projet (contours bleus sur la carte ci-contre) résulte d'une analyse cartographique comprenant diverses contraintes :



Au sein de cette zone d'étude, des zones d'exclusion liées à la réglementation d'urbanisme viennent s'ajouter, tels que les zonages Np du PLUi où les constructions sont interdites (en rouge hachuré). Enfin, il faut aussi considérer la contrainte technique d'éloignement (en marron) aux principaux axes routiers du secteur : la départementale 25 et la nationale 145.

Les éoliennes pourront se situer au sein des zones hors contraintes (non colorées) et sur lesquelles nous possédons des accords fonciers. **Aujourd'hui, leur emplacement, le nombre ou encore le gabarit ne sont pas encore connus.** Suite à l'analyse des résultats des différentes études et la prise en compte des enjeux et sensibilités identifiés sur le territoire, le scénario d'implantation le plus adapté sera déterminé.



Retrouvez l'ensemble des informations concernant le projet sur notre site internet :  
[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr) > Zone d'information > Nos projets > Nouvelle-Aquitaine

**ABO**  
**WIND**

## Historique du projet

### 2021

- **Automne** : Identification de la zone d'étude.
- **Automne - mars 2022** : Rencontre des propriétaires et exploitants et signature des accords fonciers.

### 2022

- **Février - mars** : Rencontre des élus des communes concernées ; Lancement des études faune, flore et milieux naturels.
- **Juin** : Porte à porte et proposition de constituer un Comité de suivi aux riverains les plus proches.
- **Octobre** : Lancement de l'étude d'impact et de l'étude paysagère.
- **Décembre** : 1<sup>er</sup> bulletin d'information et mise en ligne d'une page internet dédiée au projet.

### 2023

- **Janvier - mars** : Réception des premiers résultats des études paysagère et faune, flore et milieux naturels.
- **Avril** : Installation du mât de mesure de vent et mise en place d'un panneau d'information sur site.
- **Mai** : Lancement de l'étude acoustique.
- **Juin** : Cahiers de liaison en mairies ; 2<sup>nd</sup> bulletin d'information ; Réflexion sur les variantes d'implantation possibles.

## Les prochaines étapes

(dates prévisionnelles) :

- **Juin - juillet** : Choix de la variante finale et du modèle d'éolienne.
- **2<sup>ème</sup> semestre** : Poursuite des études et finalisation de l'étude d'impact.

**Tout au long de l'année 2023 :**

- Mises à jour régulières de la page internet du projet.
- Information régulière des élus des communes d'implantation.

### 2024

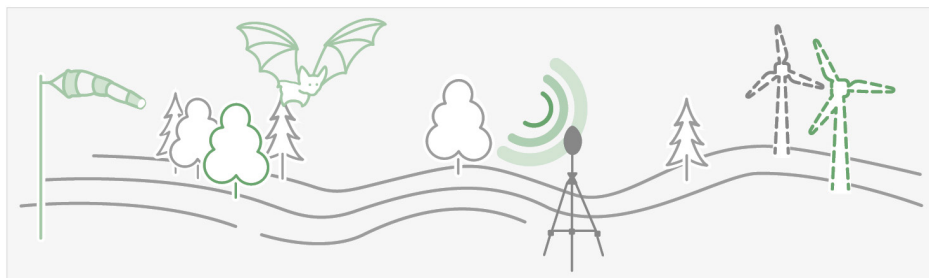
- **Janvier - février** : Réalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale.
- **Mars** : Dépôt du dossier de demande en préfecture.
- **Avril - juillet** : Analyse du dossier par les services de l'état et éventuelle demande de compléments.
- **Fin 2024** : Enquête Publique durant un mois.

### 2025

- **Premier trimestre** : Décision préfectorale.

## Le déroulement des études de faisabilité

Un projet éolien est soumis à autorisation environnementale pour pouvoir être construit. Le dossier de demande d'autorisation comprend une étude d'impact qui constitue l'élément le plus important. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité, c'est-à-dire le sol, l'eau, le climat, les habitats et lieux de vie, l'ambiance sonore, la biodiversité, les paysages, le patrimoine historique et culturel, etc.

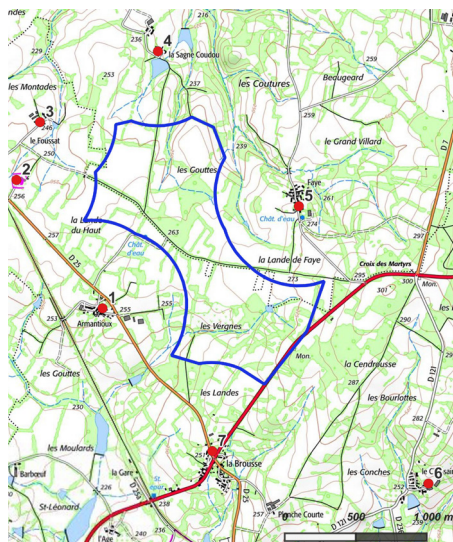


Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leurs domaines d'intervention. Elles se déroulent en quatre temps :

1. **Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux et de sensibilités.
2. **Analyse des variantes d'implantation** : partie consistant à analyser différentes variantes d'implantation en considérant tous les enjeux/sensibilités présentés dans l'état initial. Les variantes définies sont des ordres de grandeurs afin de déterminer l'implantation de meilleur compromis pouvant être mise en place sur le site. Une fois la meilleure variante sélectionnée, un travail d'optimisation est alors mené afin d'aboutir à l'implantation finale au mètre près.
3. **Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
4. **Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser qui permettra par la suite de statuer sur les impacts résiduels du projet.

L'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères font évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. L'objectif est de définir le meilleur projet pour le territoire.

Concernant le projet éolien de La Lande de Faye, les états initiaux des études environnementales et de l'étude paysagère ont été réceptionnés. Leur analyse permet d'élaborer et de comparer plusieurs scénarii d'implantation et de déterminer les mesures d'évitement, de réduction, et si nécessaire de compensation afin d'aboutir au projet de meilleur compromis pour le territoire.



## L'étude acoustique

Une campagne de mesures acoustiques est en cours aux abords de la zone d'étude. Sept sonomètres (micros), installés au niveau des habitations des bourgs les plus proches, mesurent pendant trois semaines le niveau de bruit actuel. Les mesures réalisées vont permettre de caractériser l'environnement sonore autour du projet dans les conditions de vent habituelles du site, en fonction de la météo et de l'heure.

Dans un second temps, à l'aide d'un logiciel de modélisation, le bureau d'étude acoustique pourra calculer le niveau de

bruit généré par les éoliennes du projet et ainsi vérifier, en amont, le respect de la réglementation acoustique française (arrêté du 26 août 2011 modifié). Si un risque de non-conformité apparaissait, le projet serait adapté de façon à réduire le bruit émis par les éoliennes.

Une seconde campagne de mesures acoustiques sera réalisée une fois le parc éolien construit et en fonctionnement. Elle permettra de contrôler que le parc est bien en conformité avec la réglementation.

## L'étude paysagère

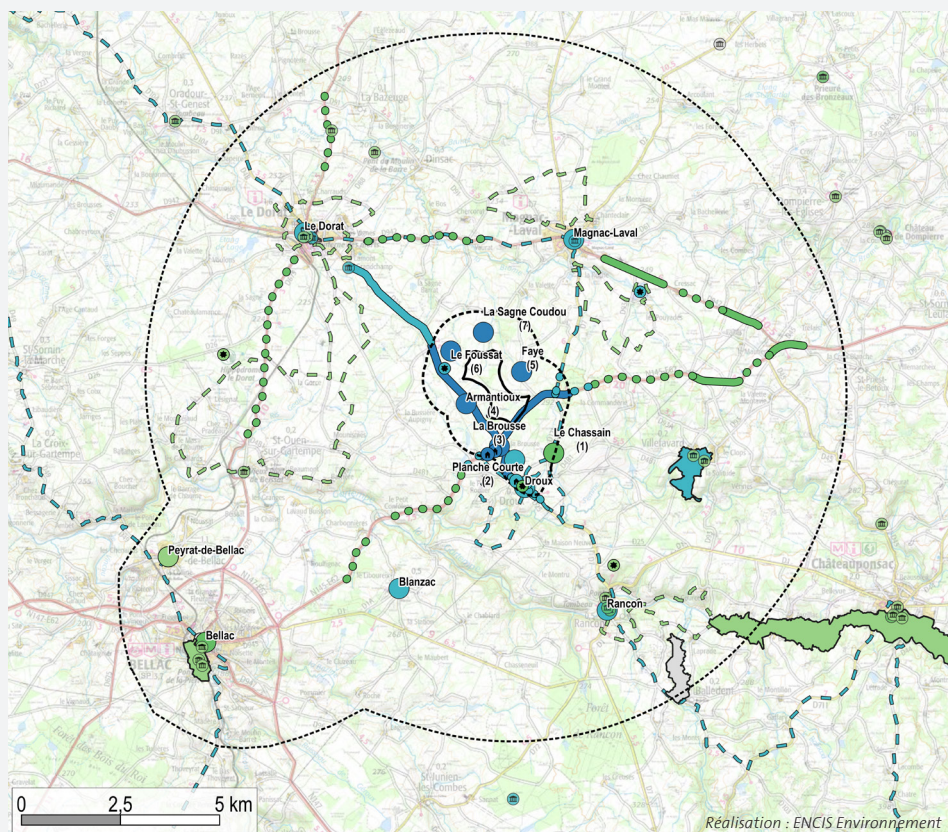
L'étude paysagère contribue à donner forme au projet selon les caractéristiques et les sensibilités et enjeux du territoire. L'analyse de ces derniers permet d'aboutir à une implantation permettant le plus possible de maintenir une cohérence et une lisibilité du paysage. L'analyse des impacts permettra dans un second temps de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.

L'état initial de l'environnement paysager du projet de La Lande de Faye a été réalisé. La carte ci-dessous présente la synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales sur la zone d'étude et dans un périmètre allant jusqu'à environ 8 kilomètres autour de celle-ci.

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) s'inscrit dans un paysage de vallées et de bocages. Le paysage éolien est relativement coutumier sur ce territoire.

A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, les hameaux en périphérie directe de la zone d'étude feront l'objet d'une attention particulière du fait de leur proximité de la ZIP, bien qu'il existe quelques filtres visuels liés au bocage. Aucun élément patrimonial n'est recensé dans l'aire d'étude immédiate. Néanmoins, des monuments historiques et autres éléments patrimoniaux emblématiques sont recensés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et éloignée.

Des points de vue ont été sélectionnés en fonction de ces sensibilités et enjeux, afin de réaliser des photomontages pour visualiser le projet et comparer les différents scénarios d'implantation. Ils permettront également d'étudier les perceptions du projet depuis les principaux lieux de vie et les sites patrimoniaux et touristiques.



|  |  |  |  |   |  |  |  |
|--|--|--|--|---|--|--|--|
| <b>Aires d'étude</b><br>Zone d'implantation potentielle<br>Aire d'étude immédiate (1 km)<br>Aire d'étude rapprochée (8 km) | <b>Sensibilité des lieux de vie</b><br>Sensibilité nulle<br>Sensibilité très faible<br>Sensibilité faible<br>Sensibilité modérée<br>Sensibilité forte<br>Sensibilité très forte<br><b>Sensibilité des routes</b><br>Visibilités intermittentes<br>Sensibilité nulle<br>Sensibilité très faible | Sensibilité faible<br>Sensibilité modérée<br>Sensibilité forte<br>Sensibilité très forte<br>Panoramas ou vues ouvertes<br>Sensibilité nulle<br>Sensibilité très faible<br>Sensibilité faible<br>Sensibilité modérée<br>Sensibilité forte<br>Sensibilité très forte | <b>Monuments historiques</b><br>Sensibilité nulle<br>Sensibilité très faible<br>Sensibilité faible<br>Sensibilité modérée<br>Sensibilité forte<br>Sensibilité très forte | <b>Sites protégés</b><br>Site inscrit<br>Sensibilité nulle<br>Sensibilité très faible<br>Sensibilité faible<br>Sensibilité modérée<br>Sensibilité forte<br>Sensibilité très forte<br>Site Patrimonial Remarquable<br>Sensibilité nulle<br>Sensibilité très faible<br>Sensibilité faible | <b>Sites non protégés</b><br>Site emblématique<br>Sensibilité nulle<br>Sensibilité très faible<br>Sensibilité faible<br>Sensibilité modérée<br>Sensibilité forte<br>Sensibilité très forte | <b>Sites et circuits touristiques</b><br>Sites touristiques<br>Sensibilité nulle<br>Sensibilité très faible<br>Sensibilité faible<br>Sensibilité modérée<br>Sensibilité forte<br>Sensibilité très forte<br>Circuits touristiques<br>Sensibilité nulle<br>Sensibilité très faible<br>Sensibilité faible | Sensibilité modérée<br>Sensibilité forte<br>Sensibilité très forte<br>Hébergements<br>Sensibilité nulle<br>Sensibilité très faible<br>Sensibilité faible<br>Sensibilité modérée<br>Sensibilité forte<br>Sensibilité très forte |
|--|--|--|--|---|--|--|--|

## Les études environnementales

Au terme d'une année d'étude de la faune et de la flore, les sensibilités et enjeux des différentes composantes du milieu environnemental de la zone d'étude sont désormais identifiés.

Concernant la **faune terrestre**, les enjeux se concentrent au niveau des habitats humides et aquatiques, zone de reproduction des amphibiens. Il en est de même pour le réseau bocager qui fait office de corridor écologique et d'habitats pour les mammifères terrestres et les reptiles.

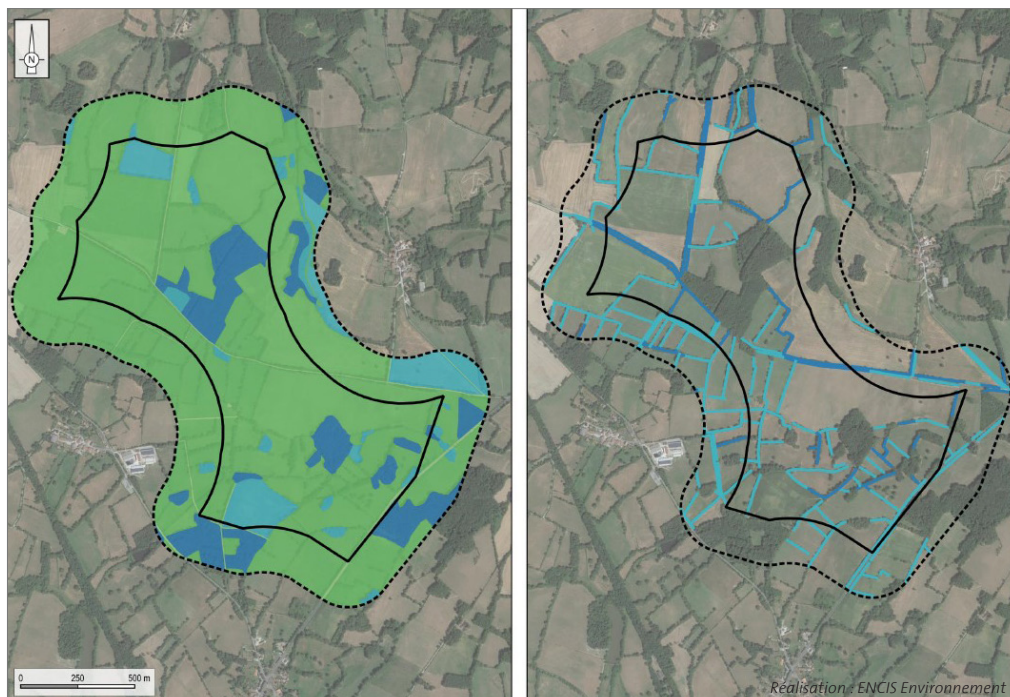
L'étude des populations de **chauves-souris** est toujours en cours mais les premiers résultats permettent de mettre en lumière des enjeux importants, et donc des mesures de précaution à prendre pour protéger les espèces sensibles.

Ainsi, nous éviterons toute implantation d'éolienne sur les secteurs boisés. En revanche, les zones ouvertes sont moins fréquentées par les chauves-souris, et sont donc identifiées à enjeux plus faibles, les rendant compatibles avec l'implantation d'éoliennes.

## Répartition des enjeux liés aux oiseaux et rapaces :

En ce qui concerne l'avifaune, les conclusions sont semblables à celles des chauves-souris : il sera important de s'éloigner des secteurs boisés et des haies qui sont des habitats privilégiés pour la chasse et la reproduction d'un certain nombre d'espèces.

La plupart des parcelles ouvertes représentent quant à elles de faibles enjeux pour ces dernières.



## Répartition des enjeux liés aux habitats naturels et à la flore :

D'un point de vue des habitats naturels et de la flore, le site est pourvu d'une diversité d'habitats (21 habitats recensés) du fait de son dense réseau bocager et de la présence d'un réseau hydrographique notable alimentant des habitats humides.

Il conviendra donc de préserver ce réseau bocager et de limiter les impacts sur les secteurs humides.



## Contacts

### Responsable du projet

Pauline Jerome  
Tél. : 05 32 26 13 79  
pauline.jerome@abo-wind.fr

### Directrice de la communication

Cristina Robin  
Tél. : 05 34 31 13 43  
cristina.robin@abo-wind.fr

[www.abo-wind.com/fr](http://www.abo-wind.com/fr)

ABO Wind

Tournés vers le futur

**ABO**  
**WIND**